



## Etape française de l'EUROMASTER LASER 2015

**Fouesnant, du 1<sup>er</sup> au 3 mai 2015**

Organisation: Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille  
Epreuve de grade 4 F.F.V.

### **INSTRUCTIONS de COURSE**

#### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) incluant l'annexe B,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux et règles de classe ILCA.
- 1.4 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

#### **2. AVIS AUX CONCURRENTS**

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information qui se trouve sur les vitres côté ouest du bâtiment central du club nautique.

#### **3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### **4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est devant le club, à proximité du tableau officiel.
- 4.2 Quand le pavillon APerçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu.
- 4.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

#### **5. PROGRAMME DES COURSES**

- 5.1 Jusqu'à 6 courses (hors course d'entraînement) sont prévues selon le programme suivant :

Dates	Heure 1er Signal Avertissement	Programme
Jeudi 30/04/2015	16h30	Course entraînement
Vendredi 01/05/2015	13h00	2 courses à suivre
Samedi 02/05/2015	13h00	2 courses à suivre
Dimanche 03/05/2015	11h00	2 courses à suivre

- 5.2 2 courses à suivre sont programmées chaque jour, mais le Comité de course peut en envoyer une 3ème en cas de retard sur le programme.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

#### **6. PAVILLONS DE CLASSE et IDENTIFICATION des CATEGORIES d'AGE**

- 6.1 Les pavillons de classe/série sont les suivants :

Classe	Pavillon
Laser Radial	Pavillon vert avec logo Laser
Laser Standard	Pavillon blanc avec logo Laser

- 6.2 Chaque bateau doit disposer d'une bande de couleur d'une vingtaine de centimètres de hauteur correspondant à la catégorie d'âge du concurrent et située autour du mât en dessous de la baume :

Catégorie d'âge	Couleur
Apprenti	Vert
Master	Rouge
Grand Master	Bleu
Grand Grand Master	Jaune

## 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en Annexe « Zone de Course ».

## 8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en Annexe Parcours en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

Parcours	Tableau placé à l'arrière du bateau Comité
Intérieur / Inner	IN
Extérieur / Outer	EXT
Simple	S

## 9. MARQUES

Les marques de départ, parcours et d'arrivée sont :

Ligne de DEPART	Marques de parcours	Marques de chgt de parcours	Ligne d' ARRIVEE
Bateau comité avec mat arborant le pavillon orange et Bateau viseur avec mat arborant le pavillon orange	- Marques 1 et 4 : bouées coniques orange - Marques 2 et 3 : bouées coniques jaune CN Fouesnant - Marque 5 : bouée cylindrique jaune Les marques sont à laisser à bâbord	Pas de changement de parcours	Bateau arrivée avec mat arborant le pavillon orange et Bouée cylindrique fine orange

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Aucune zone particulière considérée comme obstacle.

## 11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.

11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pas de changement de parcours.

## 13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

14.1.1 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

14.1.2 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps cibles sont de 50 minutes. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a). Le temps limite du premier bateau pour finir est de 75 minutes.

15.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 20 minutes après le premier bateau de leur classe ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est dans le club. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 75 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est dans le club nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Evacuation des détritrus
- Communication radio et téléphone

16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,

b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

## 17. CLASSEMENT

17.1 Le nombre de courses doit être de une pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées. Si moins de 5 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

Si plus de 5 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

## 18. REGLES DE SECURITE

18.1 Contrôles à la sortie et au retour : un système de contrôle sera mis en place suivant les modalités décrites ci-après : Pour ce qui concerne le départ et la sortie de plage, l'émargement est obligatoire dès la sortie et dès la rentrée, y compris en cas d'abandon. Les feuilles resteront en permanence en place.

- Les feuilles d'émargement sont collées sur la table devant le club à proximité du panneau officiel.

- L'émargement Départ sera ouvert au moins une heure avant le premier signal d'avertissement du jour.

- L'émargement Arrivée sera fermé à l'heure limite du dépôt des réclamations.

18.2. Pénalités sans instruction pour absence d'émargement :

- Défaut d'émargement Départ, 10% du nombre des inscrits à la première course du jour.

- Défaut d'émargement retour, 10% du nombre des inscrits à la dernière course du jour.

18.3 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

## 19. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 21. PUBLICITE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie éventuellement par l'autorité organisatrice.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par une flamme orange.

## 23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

## 25. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 26. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

### > Laser Standard

- ❖ Trois premiers du classement scratch,
- ❖ Premier "Apprenti master" - né(e) entre 1971 et 1980,
- ❖ Premier "Master" - né(e) entre 1961 et 1970,
- ❖ Premier "Grand master" - né(e) entre 1951 et 1960.

### > Laser Radial

- ❖ Trois premiers du classement scratch,
- ❖ Premier "Apprenti master homme" - né entre 1971 et 1980,
- ❖ Première "Apprenti master femme" - née entre 1971 et 1980,
- ❖ Premier "Master homme" - né entre 1961 et 1970,
- ❖ Première "Master femme" - née entre 1961 et 1970,
- ❖ Premier "Grand master homme" - né entre 1951 et 1960,
- ❖ Première "Grand master femme" - née entre 1951 et 1960,
- ❖ Premier "Grand grand master homme" - né avant 1951,
- ❖ Première "Grand grand master femme" - née avant 1951.

## 27. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### Arbitres désignés :

Président du Comité de Course : **BOURNOT Eric**  
Jugeur d'épreuve : **RENOULT Marc**  
Président du Jury : **BERTIN Frédéric**

## ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES » FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016 applying to foreign competitors

### RRS 64.3

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

### RRS 67

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

### RRS 70. 5

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

### RRS 78

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

### RRS 86.3

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

### RRS 88

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

### RRS 91

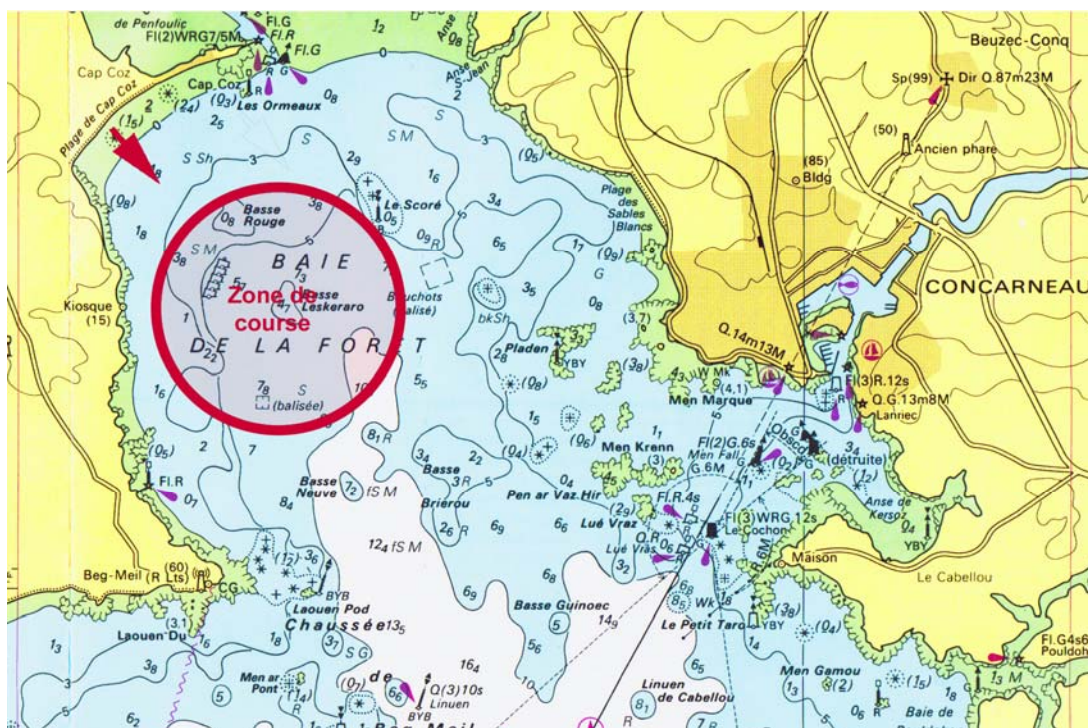
FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

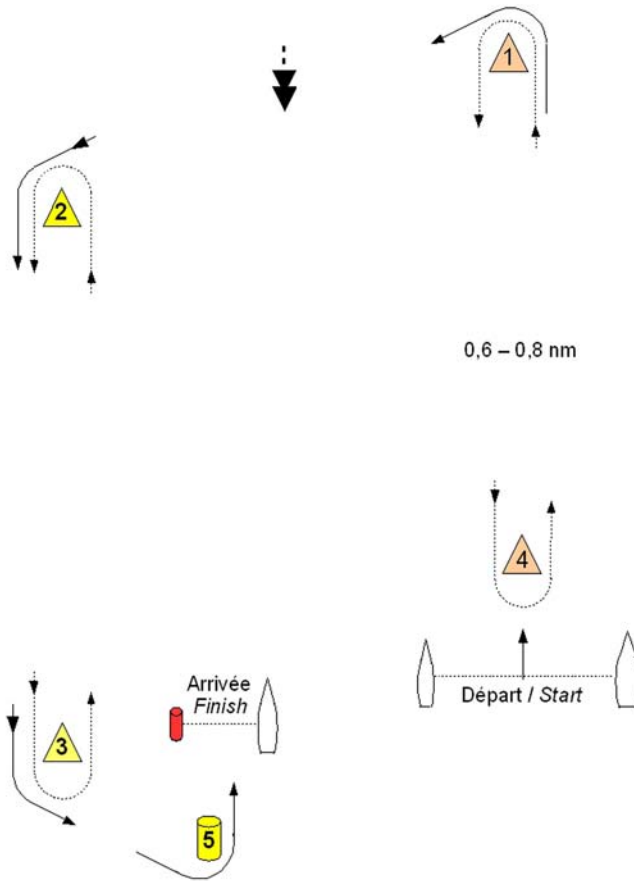
### APPENDIX R

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)

## ANNEXE « ZONE DE COURSE »



## ANNEXE « PARCOURS »



Définition des parcours :

**Parcours EXT :** Départ ⇒ 1 ⇒ 2 ⇒ 3 ⇒ 2 ⇒ 3 ⇒ 5 ⇒ Arrivée  
**Parcours IN :** Départ ⇒ 1 ⇒ 4 ⇒ 1 ⇒ 2 ⇒ 3 ⇒ 5 ⇒ Arrivée  
**Parcours S (Simple) :** Départ ⇒ 1 ⇒ 2 ⇒ 3 ⇒ 5 ⇒ Arrivée

Les marques de parcours 1, 2, 3, 4 et 5 sont à laisser à bâbord.

Canal VHF : 72